



---

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026

---

▪ **PRÉSENTS :**

- M. BELLIER-BENISTAND Eric, M. BRUN Olivier, Mme DREVARD Déborah, Mme ECHEVET Peggy, Mme FILET-COCHE Nancy, Mme HUGONIN Manon, M. LEBERT Eloi, M. PARQUE Yannick, Mme PELIZZARI Emilie, M. SAVIGNON Florent, M. TESTOUD Loïc, Mme THOMAS Liliane, Mme THOMAS Sabrina, M. ZUNCO Thierry

▪ **ABSENTS :**

- **POUVOIRS :** Mme GUILLIER Céline a donné pouvoir à Mme FILET-COCHE Nancy

▪ **SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

- Mme PELIZZARI Émilie

↳ **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL PRÉCÉDENT**

Le procès-verbal de la séance du 26/02/2026 est :

- approuvé à l'unanimité
- approuvé avec observations suivantes :

Le procès-verbal de la séance du 20/03/2026 est :

- approuvé à l'unanimité
- approuvé avec observations suivantes :

Le procès-verbal de la séance du 01/04/2026 est :

- approuvé à l'unanimité
- approuvé avec observations suivantes :

M. LEBERT demande si Mme DETHES peut partager la délibération des délégations du conseil municipal au maire votée le 1er avril.

Mme DETHES répond par l'affirmative et précise que les délibérations sont disponibles à la mairie.

M. LEBERT demande à la recevoir par mail.

## ↳ **ORDRE DU JOUR**

1. Renouvellement de la convention de prestation de service secrétariat avec la commune de Echevis
2. Désignation des membres de la CCID
3. Refacturation des frais d'intervention de l'entreprise de désinsectisation
4. Adhésion au groupement de commande d'achat d'électricité – TE26
5. Ventes de parcelles ONF
6. Complément des délibérations du 13/06/2024 et 29/01/2026

## ↳ **DÉROULEMENT DE LA SÉANCE**

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

### **1/ Renouvellement de la convention de prestation de service secrétariat avec la commune de Echevis**

Madame le Maire expose les faits suivants :

*« Lors de ses délibérations du 25 novembre 2021, le conseil municipal a approuvé la mise à disposition d'un personnel communal de Saint Laurent en Royans à la commune de Echevis à raison de 5 heures par semaine, pour la réalisation de la mission de secrétariat de mairie.*

*Cette mise à disposition a été actée par convention dont la durée était liée au mandat. Celle-ci a donc pris fin en mars 2026. Echevis sollicite de nouveau la commune de Saint Laurent afin de renouveler cette convention pour la durée du mandat actuel, toujours à raison de 5 heures par semaine. »*

M. LEBERT trouve bien cette mutualisation entre communes.

Mme DETHES précise que cela avait été mis en place avec l'équipe précédente et qu'on souhaitait poursuivre l'initiative.

Mme FILET-COCHE précise que cela pourrait s'ouvrir sur une coopération plus large que le secrétariat à voir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** le renouvellement de la convention de prestation de service avec la commune d'Echevis.
- **Autorise** Mme le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

## **2/ Désignation des membres de la CCID**

Madame le Maire expose les faits suivants :

*« Conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code général des impôts, il appartient au conseil municipal, à la suite du renouvellement du conseil municipal ou lorsqu'il y a lieu de procéder à son renouvellement, de proposer une liste de contribuables en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).*

*Cette commission, présidée par Madame le Maire ou son représentant, intervient notamment en matière de fiscalité directe locale et participe à l'évaluation des changements affectant les propriétés bâties et non bâties sur le territoire communal.*

*Il convient ainsi que le conseil municipal établisse une liste de 21 personnes remplissant les conditions requises, parmi lesquelles l'administration fiscale procédera à la désignation de 6 commissaires titulaires et 6 suppléants.*

*Les personnes proposées sont :*

- M. CORDIER Patrick - Mme ECHEVET Peggy*
- Mme BENISTAND Maryse - M. ZUNKO Thierry*
- Mme HUGONIN Manon - Mme GUILLIER Céline*
- Mme COLLUS Stéphanie - M. BOIVIN Serge*
- M. BONNET Alain - M. GAILLARD Joël*
- M. BRABANT Simon - Mme FAREVELON Juliette*
- Mme LOCATELLI Françoise - M. PARQUE Yannick*
- M. SAVIGNON Florent - Mme PELIZZARI Emilie*
- M. BRUN Olivier - M. BELLIER-BENISTAND Eric*
- M. TESTOUD Loïc - Mme GONZALES Delphine*
- Mme DEVILLIERS Vanessa »*

M. LEBERT demande si cela ne pose pas de problème qu'il y ait 21 noms ?

Mme FILET-COCHE répond qu'après renseignements cela est possible.

M. LEBERT signale que l'on peut ajouter son nom, cela avait été dit lors du précédent conseil. Et cela apparaît sur le PV du conseil municipal. Mais son nom n'est pas sur la liste.

Il précise qu'il est regrettable qu'il n'y ait pas eu une publicité plus importante que ce soit uniquement les anciens de la commission et les colistiers.

Mme FILET-COCHE ajoute que cela a été rapide on ne disposait que de 15 jours. Elle pense que les gens ne connaissent pas l'importance de cette commission.

Mme DETHES précise qu'un affichage a été fait en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Valide** la liste des personnes à proposer à l'administration fiscale,
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document administratif, financier ou juridique nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

### **3/ Refacturation des frais d'intervention de l'entreprise de désinsectisation**

Madame le Maire expose les faits suivants :

*« Il a été constaté la présence de blattes orientales sur plusieurs propriétés privées ainsi que sur un secteur du réseau communal d'assainissement. Afin de prévenir toute propagation, de préserver la salubrité publique et d'assurer l'efficacité du traitement, il apparaît opportun d'organiser une intervention coordonnée confiée à une entreprise spécialisée.*

*Cette intervention concernera, d'une part, les ouvrages relevant de la commune et, d'autre part, certaines propriétés privées dont les propriétaires ont accepté l'intervention.*

*Dans un souci de simplification administrative et d'efficacité, il est proposé que la commune assure la coordination de l'opération, règle la facture globale correspondante, puis demande le remboursement aux propriétaires concernés pour la part des prestations réalisées sur leurs propriétés privées.*

*Le passage de l'entreprise aura lieu le mercredi 29/04 de 8h45 à 16h15.*

*Les tarifs sont :*

- *Bâtiment Tabac-Presses :*
  - un local commercial (60m<sup>2</sup>) : 122 € HT
  - un logement T4 à l'étage (propriétaire PINAT) : 75 € HT
  
- *Résidence LE CHOLET :*
  - 4 locaux commerciaux (boucherie : 150m<sup>2</sup> ; épicerie : 200m<sup>2</sup> ; dentiste : 70m<sup>2</sup> ; boulangerie : 25m<sup>2</sup>) : 152,5€ \*4 = 610 € HT
  - 2 T2, 2 T3, 2 T4 : 75€ \*6 = 450 € HT
  
- *25 Route de l'Arps :*
  - Un T3 (propriétaire DAOUDI) : 75 € HT
  - un T2 (propriétaire MANIN) : 75 € HT
  
- *Le cabinet d'infirmière*
  - un local commercial (70m<sup>2</sup>) : 122 € HT
  
- *Le bâtiment du PMU*
  - un local commercial avec un logement associé (280m<sup>2</sup>) : 152,50 € + 75 € = 227,50 € HT
  
- *345 route de l'Arps*
  - un T2 au RDC (propriétaire MAGNAN) : 75 € HT
  - 2 T1 aux étages (propriétaire MAGNAN) : 75 € \*2 = 150 € HT
  
- *Mairie réseau assainissement : 200 mètres linéaires 5 regards sur la route et 6 regards de raccordements : 11 regards : 233 € HT*

*Une convention de remboursement a été distribuée aux propriétaires. »*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Autorise** Madame le Maire à engager la dépense correspondante au devis ci-annexé ;
- **Autorise** Madame le Maire à émettre les titres de recettes nécessaires au recouvrement des sommes dues par les particuliers concernés.

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstentions : 0

#### **4/ Adhésion au groupement d'achat d'électricité - TE26**

Madame le Maire expose les faits suivants :

*« Depuis le 1er juillet 2007, et conformément aux articles L. 331-1 et suivants du Code de l'énergie, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs.*

*Ainsi, les collectivités territoriales et leurs établissements publics qui souhaitent bénéficier des prix de marché doivent, pour leurs besoins propres en énergie, recourir aux procédures prévues par le Code des marchés publics pour la sélection de leurs prestataires.*

*La mutualisation de l'achat peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et, incidemment, d'obtenir des meilleurs prix.*

*Territoire d'Énergie Drôme a constitué un groupement de commandes sur le fondement de l'article 8 VII du Code des marchés publics (CMP). Ce groupement vise à répondre aux besoins récurrents de ses Membres en matière d'achat d'électricité et services associés.*

*Ce groupement de commande est régi par une convention qui définit les règles entre l'ensemble de ses membres. Le coordonnateur du groupement est Territoire d'énergie Drôme, TE26. Il sera chargé d'organiser, dans le respect du Code des marchés publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.*

*L'accord cadre que passe TE26 pour les années 2028-2031 est une précaution prise en vue d'une éventuelle perte du Tarif Réglementé de Vente. Intégré ce groupement de commande n'engage en rien la commune mais lui permet de disposer de cette protection. »*

Mme DETHES précise que les tarifs réglementés sur le gaz ont déjà disparu, ce groupement de commande anticipe une hausse des tarifs de l'électricité. Si on ne rentre pas dans ce groupement de commande on ne pourra pas bénéficier de ces tarifs réglementés jusqu'en 2032. Si on trouve de meilleurs tarifs on n'est pas obligé de passer par le groupement. Cela n'engage à rien, on ne met rien en délégation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Autorise** l'adhésion de la commune de Saint Laurent-en-Royans au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- **Accepte** les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés,
- **Autorise** sa signature par Madame le Maire ou son représentant ainsi que tout document nécessaire à son exécution,
- **Autorise** Territoire d'énergie Drôme à accéder aux données de consommation d'énergie de la commune.

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstentions : 0

## **5/ Ventes de parcelles – Offices National des Forêts**

Madame le Maire expose les faits suivants :

*« L'Office National des Forêts est chargée de l'exploitation des parcelles de bois de la commune de Saint Laurent. Pour la parcelle n°6, d'une contenance de 333 m3, elle va faire l'objet d'une vente par l'ONF.*

*Concernant la parcelle n°7, d'une contenance présumée de 870 m3, elle sera exploitée sur l'année 2027. La vente de cette parcelle pourra se faire sur pieds ou en bois façonné. »*

Mme DETHES explique que les ventes se font aux enchères, on ne communique donc pas les prix pour ne pas influencer la vente. Cela permet parfois de gagner plus.

M. LEBERT demande si nous avons une idée de l'évolution des prix ?

Mme DETHES répond que les prix augmentent, les forêts ont moins de rendement. Avec la sécheresse, les insectes et les maladies. Ils anticipent les changements climatiques et ils débitent moins de bois. Cela nous permet de jouer sur l'offre et la demande.

M. LEBERT s'interroge vers quels acteurs sont dirigées ces ventes en général ?

Mme DETHES lui répond qu'on le connaît après la vente. En général c'est local. Scierie Blanc, Pradier... Cela ne part pas très loin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Fixe** un prix de vente pour la parcelle n°6 qui sera communiqué à l'ONF,
- **Autorise** l'ONF a exploité la parcelle n°7 en 2027,
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document financier, administratif et juridique nécessaire à l'exécution de la délibération.

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

## **6/ Compléments des délibérations du 13/05/2024 et du 29/01/2026**

Madame le Maire expose les faits suivants :

*« Il est rappelé que par délibération n°2024/039 du 13 juin 2024, le conseil municipal avait approuvé la modification du temps de travail de deux postes affectés au service périscolaire.*

*Le Centre de Gestion de la Drôme a demandé de préciser les grades concernés ainsi que la durée hebdomadaire de service de chacun des postes.*

*Il convient en conséquence de compléter cette délibération en mentionnant expressément les cadres d'emplois concernés et les nouvelles durées hebdomadaires par la prise d'une délibération complémentaire.*

*A compter du 1er septembre 2024, la durée hebdomadaire des postes suivants est modifiée comme suit :*

- Poste n°1 : grade d'Adjoint territorial d'animation à 22,28/35e
- Poste n°2 : grade d'Adjoint territorial d'animation à 23,59/35e

*Par délibération n°2026/010 du 29 janvier 2026, le conseil municipal a approuvé la création d'un poste d'agent d'animation principal de 2ème classe. Le Centre de Gestion de la Drôme a demandé de préciser expressément la date d'effet de cette création de poste au 01/02/2026.*

*Il convient donc de compléter cette délibération afin d'indiquer que la création du poste prend effet au 1er février 2026 par la prise d'une délibération complémentaire. »*

Mme DETHES précise que cela concerne le changement de volume horaire et changement de grade pour des postes d'agent. Le centre de gestion a demandé une délibération qui complète les précédentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **De procéder** aux compléments demandés par le CDG26 sur chacune des délibérations,
- **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document financier, administratif et juridique nécessaire à l'exécution de la délibération.
- **De supprimer** le poste suivant :

1 / Intitulé du poste : Agent périscolaire

- Catégorie : C
- Filière : Animation
- Grade : Adjoint d'animation territorial
- Temps de travail : Temps non complet
- Motif de la suppression : Nomination au grade supérieur
  - **De valider** le nouveau tableau des effectifs.

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

## ↳ POINTS INFO

Mme le Maire informe le conseil qu'un Conseil municipal aura lieu le 05/06/2026 spécifiquement pour les élections sénatoriales.

## ↳ QUESTIONS DIVERSES

M. LEBERT : Pouvez-vous nous dire où en est la constitution des commissions. Quand aura lieu la validation et les premières réunions ?

Mme DETHES : La constitution s'est finie hier. Il manque quelques personnes pour les affaires sociales comme cette commission est très proche du CCAS.

M. LEBERT : Quelle est la 3<sup>e</sup> personne sur le CCAS ?

Mme DETHES : Il s'agit de Mr VILLARD qui est passé en mairie pour se proposer.

Mme THOMAS L : Avant dans la commission CCAS il y avait 5 élus (dont le maire) et 4 extérieurs.

Mme DETHES : Il y a moins d'élus donc il y a moins de membres. Le maire ne compte pas dans les élus. Cette fois-ci il y a 3 élus pour 3 membres.

M. LEBERT : Quand auront lieu les premières réunions des commissions ?

Mme FILET-COCHE : Les commissions seront réunies au fur et à mesure des projets et réflexions qui nécessitent un travail collectif. Les dates et modalités d'organisation seront donc communiquées ultérieurement, en fonction de l'actualité municipale et des sujets à traiter.

Mme DREVARD : Allez-vous confirmer aux personnes leur inscription dans les commissions ?

Mme DETHES : Oui nous attendions juste qu'elles soient complètes.

Mme DREVARD : On aurait aimé un état des lieux des chantiers en cours.

M. BELLIER-BENISTAND :

- Sur le chantier Buyet fin des travaux réseaux humides. Une émulsion sera faite route de Blanchon (plaintes de riverains), car c'est une partie qui ne sera pas concernée par l'enfouissement des réseaux secs.

Les travaux concernant les réseaux secs démarreront aux alentours du 18 mai. Avec une émulsion faite à la fin de l'enfouissement des réseaux secs. Les travaux sur la chaussée seront réalisés dans l'automne.

- Chantier de l'école. L'entreprise de charpente a attaqué avec un léger retard mais a mis en place une autre équipe pour ne pas en accumuler. Le but c'est d'arriver en octobre, s'ils y arrivent ils auront fait du beau boulot. Nous allons visiter le chantier tous les mercredis. L'OPC ne laisse rien passer.

M. LEBERT : Concernant le projet d'espace médical. Comment souhaitez-vous avancer sur ce projet ?

Mme FILET-COCHE : Nous recevons les médecins lundi pour voir ce qu'ils veulent et voir comment ils souhaitent se positionner. On a reçu DAH qui nous a reproposé le même projet avec des possibilités financières autres.

Il faut vraiment que l'on entende les médecins pour avancer sur le projet sereinement.

M. LEBERT : Qui assurera le rôle du référent ambroisie ?

M. TESTOUD : C'est M. Yannick PARQUE qui va être référent ambroisie et chenille. Cette année pour les chenilles ce sera un peu tard. Début 2027 on proposera plus largement à la population d'être impliquée.

Nous traitons pour le moment uniquement les choses qui traînent depuis des années. Des gens qui ont fait des demandes depuis 2ans. Pour le moment on gère l'urgence on essaye de terminer pour ensuite lancer nos actions à nous.

M. LEBERT : Pouvez-vous nous donner la déclinaison de votre programme électoral pour les mois à venir ?

- Police pluri-communale :

Il y a eu une réunion la semaine dernière avec St Jean. C'était leur comité de pilotage. Ils nous ont re présenté le projet, avec un nouveau tableau des tarifs.

S'ils recrutent un nouvel agent cela fait extrêmement cher pour la commune (42 000€). Nous n'irons pas « tête baissée » dans quelque chose qui va endetter la commune. On travaille à d'autres alternatives avec Christel.

On a rencontré le major de la gendarmerie pour les incivilités, problèmes de vitesse. Pour la police municipale c'est assez large (de l'urbanisme aux incivilités). Ce qu'ils proposent

à 42 000€ cela équivaldrait à un garde champêtre sur la commune.

M. LEBERT : Les autres communes sont-elles satisfaites ?

M. TESTOUD : Elles sont contentes mais elles n'ont pas les mêmes prix que nous comme nous sommes la 2<sup>e</sup> plus grosse commune. Le prix dépend du nombre d'habitants.

Mme DETHES : Cela nous fait participer à hauteur de 20 %, les charges vont rester lourdes car il y a les frais d'investissements compris dedans (locaux et les véhicules notamment).

M. PARQUE : Si on signe cela nous engage jusqu'à 2032.

M. LEBERT : Est-ce que c'est un projet qui peut être réfléchi de façon intercommunale ?

Mme FILET-COCHE : Non. Il faudrait que le président de la CCRV prenne le pouvoir de police pour toutes les communes. Cela laisse le pouvoir de police aux maires.

M. LEBERT : Dégradation du pont des Chartreux. Avez-vous pris conscience de l'état de l'ouvrage ?

Mme FILET-COCHE : Est-ce que des réflexions ont été menées sur ce sujet lors du précédent mandat ?

Mme DREVARD : Non

M. LEBERT : Il s'agit de pierres qui tombent et de sur-végétalisation. C'est un pont en commun avec St Jean, c'est un autre « pont du tram ». Je m'étais posé la question de qui le nettoyait.

Mme DETHES : Je pense que c'était avec la providence dans le cadre de nos chantiers d'insertion.

M. LEBERT : Et le projet de Mutuelle collective.

Mme ECHEVET : Nous y travaillons, il s'agit d'une mutuelle sans condition de ressources et sans limite d'âge. La région a porté ce projet et on va les contacter pour s'en inspirer.

M. LEBERT : Promotion du format régional à l'échelle communale ?

Mme ECHEVET : C'est propre à chaque habitant qui peut aller souscrire. L'idée c'est de la mettre en communication.

M. LEBERT : Comptez-vous donner la parole aux spectateurs en fin de conseil ?

Mme FILET-COCHE : Bien-sûr si les gens ont des questions.

M. LEBERT : Pouvez-vous revenir sur les courriers qui n'ont pas eu de réponse depuis 2 ans.

M. TESTOUD : 8 habitants vers les Tracols qui voulaient un miroir et qui était resté sans réponse.

Mme DREVARD : Je suis étonnée je pensais que l'on en avait parlé.

M. TESTOUD : Il y a aussi un Monsieur vers les Pacaliers (pas les coussins berlinois) pour un miroir.

M. LEBERT : Quelle est la condition pour poser un miroir ?

M. TESTOUD : En agglomération c'est possible. Hors agglo le CTD est contre car mauvaise évaluation des distances, phares de nuits... On doit retourner sur place pour voir ce qui est possible. Si c'est non nous pourrons expliquer aux habitants pourquoi c'est non.

Demandes en cours sur des petits cas particuliers (choses nominatives que l'on n'abordera pas en séance).

Le plan communal de sauvegarde, nous avons été relancés par la préfecture. Ce sont les secrétaires qui ont fait un énorme travail qui est à finaliser. Nous sommes une des dernières communes.

Problèmes sur les ERP que nous pourrons aborder plus tard.

Mme FILET-COCHE : On prend chaque problème un par un. Ensuite nous continuerons d'avancer sur nos propositions.

M. TESTOUD : 3 gros soucis sur les ERP. Soucis du tabac, à votre décharge très compliqué. Nous avons vu la sous-préfecture ce suite à ce sujet.

Mme FILET-COCHE : Nous les rencontrons mardi matin dans un bon état d'esprit. On va essayer de faire ça bien.

Il y a eu un clash qui a fait que le problème était devenu un problème d'humain et rien n'avancait. On essaye d'accompagner et on continue.

Mme DREVARD : On avait accompagné aussi. Je vous souhaite que cela fonctionne.

M. LEBERT : C'est dommage que les gens aient cru que la municipalité avait bloqué l'ouverture de ce tabac.

M. PARQUE : Même le Major nous en a parlé.

M. LEBERT : Il y a eu quelques nuisances.

Mme FILET-COCHE : Ils nous ont appelé de suite et cela s'est calmé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h41.

Le Maire,

Nancy FILET-COCHE

Le Secrétaire de séance,

Émilie PELIZZARI